

C O M M U N E D E
BIÈVRES

**DÉLIBÉRATION N°2468 : AUTORISATION DONNÉE À MADAME LE MAIRE POUR LE VERSEMENT
DE SUBVENTION PAR L'ASSOCIATION TENNIS CLUB DE BIEVRES**

Date de convocation : 12 décembre 2023
Date d'affichage :

Nombre de conseillers : 27

- en exercice : 27
- présents : 19
- absents représentés : 8
- absents non représentés : 0
- votants : 27

L'an deux mille vingt-trois, le mardi dix-neuf décembre à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de BIÈVRES, se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-11 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités territoriales

Étaient présents :

Mme Anne PELLETIER – LE BARBIER, Mme Caroline BOUGOT, M. Hubert HACQUARD, Mme Céline MAISONNEUVE, M. Marc LABELLE, M. Benoist BERTHIER, Mme. Daniele BOUDY, M. Arnaud DESBOIS, Mme. Virginie BREC, M. Denis LENORMAND, M. Paul PARENT, M. Dan ATLAN, Mme Marianne FERRY, M. Frédéric ELLEBOODE, Mme Caroline NOGUES, M. François DEVERNAY, Mme. Florence CURVALE, M. Emmanuel MICHAUX, M. Emmanuel PAYRAUD

Absents représentés :

Mme. Christelle DE BEAUCORPS représentée par M. Hubert HACQUARD,
M. Amine PATEL représenté par M. Denis LENORMAND,
Mme. Chehrazade AINSEBA représentée par Mme Céline MAISONNEUVE,
Mme. Marie BRUCELLE représentée par M. Marc LABELLE,
M. Philippe BAUD représenté par M. Benoist BERTHIER,
Mme. Dorothée BRÉNÉOL représentée par Mme. Daniele BOUDY,
M. Marc SUSPIZE représenté par Mme. Caroline BOUGOT,
Mme. Sophie DUBOIS représentée par Mme. Virginie BREC.

Absent non représenté :

Aucun

Mme Céline MAISONNEUVE a été nommée Secrétaire de séance,

La séance a été déclarée ouverte à 21 heures 15.

DÉLIBÉRATION N°2468 : AUTORISATION DONNÉE À MADAME LE MAIRE POUR LE VERSEMENT
DE SUBVENTION PAR L'ASSOCIATION TENNIS CLUB DE BIEVRES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de la Commune,

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2026 entre la commune et le TCB

Vu la validation par le comité exécutif de la Fédération Française de Tennis du 20 Avril 2023

Vu la Commission Finances du 11 décembre 2023

Considérant le plan de financement suivant

- Commune de Bièvres 245 000€
- Subvention du département « Contrat Terre d'Avenir » 150 000€
- Subvention de la FFT 30 000€
- Subvention du Tennis Club de Bièvres 25 000€

APRÈS EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : AUTORISE Madame le Maire à solliciter les subventions auprès du Tennis Club de Bièvres

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents afférents à cette demande de subvention,

DÉLIBÉRATION VOTÉE À L'UNANIMITÉ

Fait à Bièvres, le

22 DEC. 2023

Pour extrait conforme,

Anne PELLETIER-LE-BARBIER
Maire de Bièvres



A. Pelletier

